

## Début du déploiement de la fibre optique à Plougasnou

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur une partie de la commune.

Une première ouverture commerciale du réseau va débiter à compter du 7 novembre pour 1 160 adresses. Pour connaître son éligibilité, il suffit de taper son adresse sur les cartes accessibles sur [www.mega.bzh/fibre](http://www.mega.bzh/fibre) ou [www.thdbretagne.bzh](http://www.thdbretagne.bzh) ou encore sur les sites des opérateurs internet.

Les habitants éligibles peuvent contacter le fournisseur d'accès à internet de leur choix afin d'être raccordé.

L'ensemble de la commune sera éligible à la fibre optique au cours de l'année 2026.

### Comment se passe le démarchage commercial et le raccordement ?

Les fournisseurs d'accès à internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Ces opérations de déploiement de la fibre optique sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département du Finistère et Morlaix Communauté.

Ils sont pilotés sur l'ensemble du territoire breton par :



*Syndicat mixte de coopération territoriale*